dominique norbert

L'A.G.A.D. (DAX): UNE RÉPONSE AU MAINTIEN A DOMICILE

ous l'impulsion de l'Association de Coordination des Actions en faveur des Personnes Agées (A.C.A.P.A.) vient d'être créé sur l'arrondissement de Dax un service de Garde à Domicile.

L'Association de Coordination des Actions en faveur des Personnes Agées

Cette association a vu le jour le 17 mai 1984 sur l'Arrondissement de Dax. C'est une association à but non lucratif, loi de 1901, réunissant toutes les personnes qui ont un rôle auprès des personnes âgées.

Ses objectifs sont multiples :

- Coordonner les actions en faveur des personnes âgées sur l'arrondissement de Dax.
- Etre une structure de réflexions entre les différents partenaires locaux.



- Etre un instrument de coordination des différentes structures pour personnes âgées.
- Etre un instrument de conseil technique auprès de tous les organismes de retraites et de personnes âgées, des associations, des communes, des B.A.S. de l'arrondissement.
- Etre un instrument d'information, et de circulation de cette information.

Dans ce but ont été créées cinq missions :

- Développement de la politique de maintien à domicile.
- Evolution des structures sociales, médico-sociales et sanitaires pour personnes âgées.
 - · Vie quotidienne de la personne âgée.
- Information et communication, prévention du vieillissement.

C'est ainsi que la commission « Maintien à domicile » a été amenée à examiner, avec tous les partenaires de ce groupe, les problèmes soulevés par le maintien à domicile des personnes âgées sur l'arrondissement de Dax, le problème de la Garde à Domicile s'est révélé être une réponse, au même titre que l'aide ménagère, les soins à domicile, l'amélioration de l'habitat.

Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité que la population de l'agglomération de Dax et de l'arrondissement présente un état de gérité par rapport aux Landes et à l'Aquitaine : le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus est de 18,7 contre 13,8 pour la France et 16,6 pour l'Aquitaine.

Au sein de cette tranche d'âge, les 75 ans et plus représentent 9,5 % de la population sur l'agglomération de Dax et 11 % sur la commune de Dax (ce qui représente 2.000 personnes âgées). Il était bon de rappeler la démarche et le cadre dans lequel s'est inscrit la création de ce service de Garde à Domicile, témoignage des préoccupations d'un certain nombre des responsables œuvrant pour le maintien à domicile.

Le maintien à domicile : rêve ou réalité

Toutes les personnes qui travaillent auprès de personnes âgées savent que l'autonomie de ces dernières est le résultat d'une situation conflictuelle à deux composantes :

- une composante individuelle : l'être vivant dans sa dimension biologique et psychologique.
 - une composante socio-économique.

Un équilibre s'établit, aboutissant à l'inclusion ou à l'exclusion de l'individu par rapport à une normalité socialement définie. Cet équilibre est la réponse à deux points essentiels :

- l'adaptation entre les capacités fonctionnelles et le milieu de vie.
- l'existence de moyens de rattrapage, traduits en réseau de suppléance, palliant les conséquences de la maladie, de l'isolement.

Lorsque la personne âgée vit au sein d'un environnement social bien structuré, présent et disponible, qu'il soit familial ou de voisinage, les possibilités de réponses aux déficits fonctionnels, quelqu'en soit le domaine causal, sont bien connues et favorisent l'intégration de la personne âgée. Cependant toute rupture de cet équilibre, dont on perçoit la précarité et dont on imagine la multitude des causes, remet à chaque fois en jeu ce maintien à domicile; l'intégration dans son milieu de vie habituel doit alors passer avant toute chose par l'existence d'une

structure de soutien au domicile faute de quoi surgit inéluctablement une exclusion sociale dont la résultante est l'admission dans un délai variable en structures substituts du domicile. Cette séquence est ressentie comme un échec, non seulement par les personnes âgées ellesmêmes pour qui le maintien à domicile ne représente qu'un rêve sans moyens pour le matérialiser, mais également par les familles et les organismes œuvrant pour le maintien à domicile qui s'aperçoivent ainsi de leurs limites.

L'objectif d'un tel service est donc de pallier tout déficit temporaire ou permanent de l'entourage (absence ou insuffisance) et par cette action seule et/ou en coordination avec d'autres services intervenant au domicile, permettre à la personne âgée de demeurer dans son milieu de vie : le service fourni se substituant à la famille absente ou venant compléter son intervention. Une réponse la plus adaptée possible à toute situation modifiant l'organisation du cadre de vie de la personne âgée est une des conditions indispensables pour retarder ou pour répondre à la perte d'autonomie.

La Garde à Domicile : maillon de la chaîne du maintien à domicile

L'objectif de ce service est donc d'essayer d'apporter une réponse graduée, permettant le maintien à domicile des personnes âgées dont l'intégration sociale est devenue impossible par suite de l'émergence d'une situation modifiant l'organisation de leur cadre de vie. L'éventail des prestations recouvre tout ce que pourrait faire la famille et/ou le voisinage pour maintenir la personne âgée au domicile en coordination et collaboration avec tous les services existants ; ce service est le complément à tout autre intervenant dans le cadre du maintien à domicile : soins à domicile, hospitalisation à domicile, aide ménagère, auxiliaire de vie, infirmière diplômées d'État libérale, kinésithérapeute, portage de repas à domicile.

Le rôle de l'Association, dont tous les membres sont bénévoles, est de proposer aux personnes âgées ou aux familles qui le désirent un personnel capable de les seconder et d'assurer des Gardes à Domicile pour un temps qui peut être variable :

- soit de courte durée : 1 heure, 1/2 journée, 1 nuit,
 soit de longue durée : 1 week-end, 1 ou plusieurs
- Ces « Gardes à Domicile » ne sont pas employées par l'Association : un contrat de travail est établi, s'appuyant sur la convention collective des employés de maison, avec l'employeur qui peut être soit la personne âgée, soit la famille ; ce contrat précise entre autres les tâches à effectuer par la Garde à Domicile, au domicile de la personne âgée. L'existence de ce service est trop récente et le recul manque pour apprécier le fonctionnement : ce service est fonctionnel depuis deux mois. Cependant, un certain nombre de remarques peuvent être formulées :
- Il existe des familles et des personnes âgées qui souhaitent être secondées de façon ponctuelle et qui ne savent pas à quel service s'adresser; l'A.G.A.D. pourrait les aider, cependant, deux écueils que nous avons rencontrés et que nous rencontrerons certainement :
- le fait que ce service soit payant : le coût de la garde est un obstacle à son efficience ; nous avons volontairement refusé de restreindre notre planning d'activité aux personnes âgées relevant de l'allocation compensatrice pour être réellement à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent nous voir intervenir. L'avenir confortera peut-être notre politique ou au contraire nous obligera à revoir nos options.

- le fait qu'il existe dans le domaine de la garde sociale ou de la garde malade au domicile un travail « parallèle » s'effectuant sans « respect » des obligations des employeurs prévues par le Code du Travail.
- Il n'est pas toujours évident de rencontrer auprès des Services Sociaux toute l'aide nécessaire qu'on serait en droit d'attendre compte tenu des objectifs et du domaine dans lequel œuvrent ces services.
- Les objectifs de l'Association ainsi que son statut à savoir :
- Mettre en relation les familles et les personnes âgées avec un personnel dont on assurer le recrutement (choix au niveau des compétences, de la moralité), le remplacement en cas d'absence, le respect de la bonne exécution des tâches accomplies auprès de l'employeur.
- Engagement responsable vis-à-vis de la gestion administrative de l'accord contractuel entre les deux parties en présence.

doivent être clairement explicitées et doivent faire l'objet d'une information dûment renouvelées.

Ce service en est à ses balbutiements, les obstacles sont multiples, les difficultés rencontrées ne doivent pas faire l'objet de procès d'intention. Le maintien à domicile ne peut être décrété arbitrairement, il doit être construit, obéir à certains critères, et représenter un choix ; tous les intervenants au domicile, quelque soit leur domaine d'appartenance en sont les instruments complémentaires ; l'A.G.A.D. est un de ces instruments.

Dominique NORBERT

Aujourd'hui



industrie française du Tabac et des allumettes, représente 15 usines de cigares, cigarettes et scaferlatis.

2 usines d'allumettes.

2 usines d'additertes, 8 500 employés, 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires (Hors Taxes), 220 produits.

Une recherche avancée

pour des produits de qualité

Les efforts constants menés par son service de Recherche couvrent tous les aspects de l'activité tabacole depuis la culture du Tabac, jusqu'à la fabrication des cigarettes, des filtres, du papier. L'ensemble des recherches a permis en vingt ans de réduire de moitié les taux de goudrons

et de nicotine des produits existants. Parallèlement de nouvelles générations de cigarettes brunes et blondes aux taux allégés, mais au goût classique, ont été créées et mises sur le marché

INFORMATION & STRATEGIE